

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
27 JUILLET 2022**

Le 27 juillet 2022, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2022

Présents : MM ALLIRAND, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, TRUJILLO, VAN EGMOND, VILLARET

Secrétaire de séance : C. VILLARET

Ordre du jour :

- **ONF**
 - Soumission au régime forestier de parcelles en forêt communale
- **Personnel communal**
 - procédure de recrutement d'un chargé de projet
- **Alimentation Eau Potable**
 - projet de travaux
- **Questions diverses**

Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2022.

DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire de la commune de Oz en Oisans, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du L211-1 du Code Forestier sur certaines parcelles appartenant à la commune a pu être observée.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES

Sect	Numéro	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
OA	2214	54,0307	2,3400
OB	477	0,0870	0,0870
OB	489	1,3880	1,3880
OB	665	1,5650	1,5650
OB	762	0,5530	0,5530
OB	1770	0,0860	0,0860
OC	447	0,2800	0,2700
OC	1073	3,9741	0,6500

La proposition d'application du régime forestier porte donc sur 6 ha 93 a 90 ca
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,
DEMANDE l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

Forêt communale – Programme des travaux 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux sylvicoles en entretien de la forêt communale à réaliser par l'ONF pour l'année 2022.

Il précise que le montant des travaux est de 3660.01 € HT. et que cette dépense est éligible à l'obtention d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide Sylv'ACCTES Rhône alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux sylvicoles en entretien 2022 à réaliser en forêt communale par l'ONF pour un montant de 3660.01 € H.T, DECIDE de faire procéder à leur réalisation
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022, DECIDE d'établir un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Sylv'ACCTES Rhône alpes et AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au financement des travaux.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL EN CONTRAT DE PROJET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifié. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Monsieur le Maire propose de recruter, un agent contractuel en contrat de projet à temps complet sur un emploi non permanent d'attaché principal pour assurer les missions de pilotage des projets d'aménagements et de suivi des infrastructures communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent à temps complet pour assurer les missions de pilotage des projets d'aménagements et de suivi des infrastructures communales.

DECIDE de lancer une procédure de recrutement d'un agent contractuel en contrat de projet sur le grade d'attaché principal pour effectuer ces missions, DIT que la dépense correspondante sera inscrite au BP 2022 et AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de cette décision.

Réseau Eau Potable – Installation télégestion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de sécurisation du réseau d'alimentation d'eau potable à réaliser en installant des équipements de télégestion sur les réservoirs et captages.

Il précise que le montant des travaux s'élève à 35 830, 79 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de sécurisation du réseau d'eau à réaliser pour un montant de 35 830.79 € H.T, DECIDE de faire procéder à leur réalisation, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget eau assainissement 2022 et AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au financement des travaux.



Le Maire,
Philippe SAGE

Le Secrétaire de séance,
Claude VILLARET.

